

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRINX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRINX DES INSERTIONS
Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.

ROUBAIX, 10 MARS 1884

LA VÉRITABLE CONSPIRATION

Il paraît que nous avons encore une conspiration. Des députés républicains ont été reçus par M. le comte de Paris; plusieurs sont gagnés; d'autres sont prêts à se vendre.

La République, qu'on nous représentait jadis comme définitivement assise sur le roc inébranlable du suffrage universel, court soudain de mystérieux et redoutables dangers.

La caisse noire est reconstituée: c'est M. de Rothschild qui en a la clef. Des députés républicains ont été reçus par M. le comte de Paris; plusieurs sont gagnés; d'autres sont prêts à se vendre.

La grève d'Anzin n'est qu'un épisode de cette ténébreuse machination. Si la grande Compagnie minière a voulu apporter des économies dans l'organisation du travail, si les ouvriers se refusent à accepter ses conditions nouvelles, c'est afin de favoriser le retour de la Monarchie!

Enfin, dernier et terrible indice découvert par la République française: Mgr Freppel, le général Charette, M. de Falloux, M. de Carayon-Latour se sont rencontrés « comme par hasard » à l'hôtel Galliera, rue de Valenciennes à Paris, chez le chef de la Maison de France.

Vous voyez bien que la République se trouve en face du plus épouvantable complot, et que rien de pareil ne se vit jamais dans l'histoire du monde, depuis le coup de main d'Harmodius et d'Aristogiton contre Pisistrate jusqu'au coup d'Etat du Seize-Mai, en passant par la conspiration des Poudres!

La publication de la circulaire adressée aux préfets par le directeur de la sûreté générale a eu pour but d'accréditer près des gens naïfs, cette idée d'une vaste conspiration monarchique.

Le gouvernement avait besoin d'une diversion. Il l'a trouvée. La campagne qui commence, et à laquelle certains de ses organes prêtent un appui discret, doit aboutir au bannissement des princes d'Orléans.

Cela fera gagner quelques semaines, quelques mois peut-être. On espère même, par cette manœuvre, prolonger jusqu'aux vacances parlementaires l'existence d'un ministère qui se lèzarde, qui chancelle et que le moindre souffle pouvait bientôt jeter par terre.

L'exil des princes, voilà la proie que les opportunistes veulent donner en pâture à la meute qui les harcèle d'un peu trop près, et qui n'a fait qu'une bouchée de la loi sur la magistrature, comme de tout ce qu'on lui a livré depuis la chute des ministères lue-gauche.

Nous allons voir, une fois de plus, l'esprit de parti créer une conspiration pour avoir le plaisir de la punir. Mais que ce prétexte est aujourd'hui ridicule et maladroit, et combien les détails fournis par les journaux de gauche témoignent d'une médiocre estime pour leurs amis politiques!

Qu'il y ait, dans la Chambre, au Sénat, et même dans le gouvernement, des gens à vendre, radicaux et opportunistes s'accordent à le proclamer et cela ne surprendra personne. Qu'on ait envie de les acheter, c'est plus douteux.

La chose n'est d'ailleurs pas nécessaire: ce serait une mauvaise affaire et de l'argent perdu. Si la Monarchie doit être rétablie un jour, c'est que les fautes et l'incapacité de nos gouvernants l'auront imposée comme une nécessité de salut pour le pays.

Elle ne sera pas le prix de quelque misérable cabale ou d'un honteux marchandage de consciences; elle se fera par l'assentiment populaire, ou elle ne se fera pas. Le sort de la République est encore entre les mains des républicains eux-mêmes.

Ils sont dans ce gouvernement d'impulsants, dans cette majorité parlementaire imbécile qui n'a su que détruire sans rien édifier.

Ils sont dans ce parti qui, d'un bout à l'autre du pays, froisse les convictions les plus dignes de respect, méconnaît les droits les plus évidents, dilapide l'argent de l'Etat, des départements et des communes et qui, après avoir tout promis à la démocratie, ne peut lui offrir, comme satisfaction, qu'une dérisoire enquête parlementaire.

Oui, la désaffection gagne de toutes parts; oui les résultats électoraux semblent se modifier; oui, l'opinion revient, hésitante encore, mais enfin revient aux libéraux, aux conservateurs, aux monarchistes, si vous voulez.

Mais c'est grâce aux gouvernants et à leurs amis dans les départements. Les républicains honnêtes et sincères ne sont pas les moins mécontents et les moins écoeurés.

Et si une conspiration menace le régime actuel, ce n'est pas celle des royalistes, c'est celle du mépris universel. Aucun pouvoir n'y saurait résister.

Le Sénat a consacré sa dernière séance tout entière à la discussion d'un article additionnel au projet de loi municipale qui, finalement, a été retiré par la commission. Il s'agissait de la procédure à suivre en fait de recours contre les sectionnements de commune opérés par les conseils généraux en vue des élections municipales.

Le budget ordinaire, d'après les prévisions de M. Tirard, est fixé, en chiffres ronds à 3,048,700,000 francs en recettes et à 3,048,500,000 francs en dépenses. Il y aurait donc un excédent de recettes d'environ 200,000 francs.

Par rapport à 1883, les recettes sont supérieures de 22 millions et les dépenses de 23 millions. L'accroissement des recettes est obtenu sans augmentation des impôts existants, et sans création d'impôts nouveaux, mais simplement par une meilleure perception.

Nous avons déjà expliqué que M. Tirard veut édicter des mesures de répression contre les fraudeurs et leur reprendre une faible partie des sommes qu'ils détournent chaque année, au détriment du Trésor, c'est-à-dire des contribuables. Le ministre des finances compte se procurer par l'impôt sur la fraude cinquante-huit millions. Avec ces cinquante-huit millions il paiera, — du moins il l'espère, — les 23 millions de dépenses nouvelles, plus 35 millions d'insuffisances données par l'impôt des sucres, celui des vins et celui de l'enregistrement.

Les 23 millions de dépenses nouvelles résultent toutes, soit de la nécessité d'assurer l'application de lois votées par le Parlement, soit de l'obligation de faire face à des engagements arrivant à échéance. Ainsi il faut faire le service du nouvel emprunt en amortissable de 350 millions émis il y a quelques jours, gager les obligations à court terme qu'on doit émettre en 1883 pour alimenter le budget extraordinaire, pourvoir à l'augmentation des pensions du personnel de la marine, enfin payer aux Compagnies des chemins de fer la première annuité qui est la conséquence des conventions conclues avec elles.

Il faut remarquer que, malgré les embarras financiers dans lesquels on se débat, malgré la gêne du Trésor, le gouvernement n'a pas supprimé une place inutile, n'a pas réalisé une seule économie... Nous nous trompons, il a économisé 312,000 francs sur le budget des cultes. Pauvre budget des cultes! c'est le moins gros de nos budgets, puisque sur trois milliards, il ne réclame que cinquante millions, et c'est pourtant à lui qu'on s'adresse quand il s'agit de racler quelques centaines de mille francs.

Quant au budget extraordinaire, il s'élève pour 1883 à 208 millions, dont 85 millions pour la guerre, 18 millions pour la marine et 105 millions pour les travaux publics. Nous sommes loin de protester contre la charge supplémentaire de 103 millions qui est imposée à nos finances en 1883, pour les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine, bien que le budget ordinaire de la guerre s'élève à 600 millions et le budget ordinaire de la marine à 200 millions. Ce n'est jamais nous qui critiquons les dépenses faites dans l'intérêt de la défense nationale. Notre armée, notre marine, la reconstitution de notre armement et l'achèvement de notre système de forteresses, tout cela nous coûte, en 1883, 900 millions. Ce n'est pas trop, si à ce prix nous pouvons assurer la sécurité de la patrie et imposer aux pays étrangers le respect de la France.

Mais il est permis de discuter le budget extraordinaire des travaux publics. Ce budget, avons-nous dit, s'élève à 105 millions. Sur ces 105 millions, 26 millions sont consacrés à l'amélioration des voies navigables, rivières et canaux; 19 millions aux travaux des ports maritimes, et le reste, soit 60 millions, aux travaux de chemins de fer exécutés pour le compte de l'Etat.

Or, lorsqu'on a conclu des conventions avec les grandes Compagnies, pour la construction de 10,000 kilomètres de chemins de fer, on a dit que le but de ces conventions était de décharger le budget extraordinaire. On n'a pas dit la vérité, puisque, les conventions signées, conclues, acceptées, votées, on continue à inscrire soixante millions au budget extraordinaire, pour construction de chemins de fer.

Les conventions, avec les grandes Compagnies, dont on a tant proné les mérites, qui devaient, soi-disant, assurer l'équilibre et le bon ordre de nos finances, ont eu ce résultat, que l'Etat a désormais deux budgets extraordinaires pour la construction des chemins de fer, l'un qu'il administre lui-même, et l'autre que les grandes Compagnies administrent pour son compte.

L'argent des contribuables, avant les conventions, ne coulait que par un seul robinet. A présent, il coule par deux robinets; nous ne voyons pas bien l'avantage qui en résulte pour les contribuables et l'avantage qui en résulte pour le pays.

Nous comprendrions la nécessité de multiplier les lignes de chemins de fer, de faire construire des lignes à la fois par les ingénieurs de l'Etat et par les ingénieurs des grandes Compagnies, si le trafic sur les chemins de fer français se développait dans de fortes proportions, si le réseau actuel ne pouvait pas suffire aux besoins de la circulation. Mais c'est tout le contraire qui se passe. La circulation sur les chemins de fer français, loin de se accroître, diminue. Il est assez bizarre de faire des chemins de fer, au moment où l'industrie réclame moins de matières premières et où le commerce est dans une période de décroissance.

« Les assassins auraient d'ailleurs manqué leur but: Monsieur le comte de Paris étant arrivé à Cannes ce soir, il est plus que probable que ses domestiques seuls auraient été victimes de cette machination. L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

« Les assassins auraient d'ailleurs manqué leur but: Monsieur le comte de Paris étant arrivé à Cannes ce soir, il est plus que probable que ses domestiques seuls auraient été victimes de cette machination. L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et a mis à l'étude la question de l'établissement d'une caisse d'épargne mutuelle. Il a été ensuite procédé à la constitution d'un tribunal arbitral, composé de trois directeurs propriétaires et de trois rédacteurs de journaux. Ont été nommés: MM. Brière, Lallemand, Dubar, Bertrand et Fonvielle. Puis, l'Assemblée a élu un syndicat pour l'année 1884-1885. Ce syndicat est composé comme suit: MM. Brière, du Journal de Rouen; Gonouillon, de la Grande; Lallemand, de l'Avenir, de Poitiers; Lafleur, de la République de l'Oise; Ferroillat, du Lyon Républicain; Dubar, de l'Echo du Nord; Guy, du Glaneur, de l'Orne; Lafon, de l'Indépendant, de Perpignan; Laurent, de l'Indépendant, de Pithiviers; Ouchard, du Moniteur de l'Inde de la Réunion; Réal, de l'Indépendant, de Blois; G. Simon, du Petit Nord; Siret, du Courrier, de la Rochelle; Thomas, de l'Égalité, de Marseille; Martin, du Petit Quotidien, de Robelhot.

L'Assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu hier, dimanche, dans les salons de l'hôtel du Louvre. L'Assemblée s'est occupée de l'impôt sur le papier, de la transmission des dépêches télégraphiques, du transport des journaux et